REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 JUIN 2022

PRESENTS : MM. DELAUTRETTE, LAVIGNE, BELAIR, GAYOT, DOIZON, JOUHANNY, HUMBERT, PELTIER, LEYSSENNE, LUBRANO, CARLINI, DUFOURNEAU, MALLEFONT.

ABSENTS : Mme DEBLOOS (excusée), Mr RIPOLL (excusé)

Secrétaire de séance : **F. BELAIR**

- ✓ Le conseil entérine à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion de conseil.

- ✓ POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

  - Les logements de l'ancienne poste sont terminés et devraient être rapidement raccordés à l'électricité.
  - Les travaux sur la route du Tuquet sont toujours en avancement ; les trottoirs et la route doivent être réalisés dans les 15 jours.
  - Le chemin de randonnée Montaigne qui va relier Rome à Bordeaux sera finalisé en 2023. La section de Flavignac sera ouverte cet hiver et le conseil devra entériner la convention avec Mr et Mme Carde sur Les Cars. Le sentier est actuellement ouvert de Rome au Puy-de-Dôme.
    - Il est noté que le chemin public en face du village de La Borie a encore été fermé. Un courrier sera de nouveau adressé au propriétaire limitrophe.
    - Le tribunal va rendre sa décision le 29 juin suite à l'appel effectué par Mr Bossavy quant à la réouverture du chemin.
    - Monsieur le maire demande à ce que la convention pour le chemin de La Goupillère soit finalisée et signée.

1/ RECRUTEMENT SAISONNIERS PISCINE - GITES

Le conseil autorise le recrutement de :
- 2 surveillants piscine soit 1 BNSSA et 1 BPJEPS AAN (via PROSPORT) à temps complet pour la période du 9 Juillet au 26 Août 2022. Le diplôme BPJEPS AAN permet que des cours de natation soient proposés à la population
- 2 adjoints techniques à temps complet pour la période du 9 juillet au 27 août selon IM 352 pour assurer l'accueil piscine, l'animation et l'entretien des bâtiments
- 1 adjoint technique à temps non complet pour surcroît d'activité afin d'assurer la remise à niveau des gîtes pendant les congés de l'agent titulaire du 8 au 27 Août selon IM 352.

2/ TARIFS PISCINE - BUVETTE

Le conseil décide du maintien des tarifs d'entrée de la piscine, soit :

- Locataire des gites	compris dans la location
- Enfants 0 à la veille de ses 3 ans	gratuit
- Ticket journalier enfant 3 à 15 ans	1.50 €
- Ticket journalier adulte	2.50 €
- Carte abonnement enfant 3 à 15 ans	12 € les 10 entrées
- Carte abonnement adulte	20 € les 10 entrées
- Carte privilège enfant 3 à 15 ans	20 € (saison)
Pour enfant domicilié ou résidant sur la Commune	
- Carte privilège adolescent 16 à 21 ans	30 € (saison)
Pour adolescent domicilié ou résidant sur la Commune (sans limite d'âge pour ceux qui justifient de la poursuite de leurs études)	

Il délibère favorablement pour la proposition des produits buvette et leurs tarifs, soit :

-	Glaces MAGNUM amande/blanc/chocolat	2.70 €
-	Glaces MAGNUM remix	2.70 €
-	Glaces SOLERO Exotique	2.40 €
-	Glaces SOLERO Fruits Rouges	1.90 €
-	Glaces SOLERO Bio citron / menthe	1.90 €
-	Glaces CORNETTO vanille/chocolat	2.20 €
-	Glaces MIKO batonnet smile	1.00 €
-	Glaces CAIPPO Cola	1.60 €
-	Glaces SUPER TWISTER	1.60 €
-	Café/Thé/Eau Volvic/Jus orange en brique	1.00 €
-	Boissons (coca cola, coca cola zéro, orangina, oasis, lipton ice tea, schweppes agrumes, fanta orange, limonade, pulco citronade, badoit)	1.50 €
-	Bière	2.00 €
-	Eau	1.00 €
-	Barres chocolatées (mars/kitkat/twix)	1.50 €
-	Chips	1.50 €

3/ TARIFS CANTINE - GARDERIE

Suite à la proposition de la commission RPI, le conseil décide de fixer les prix comme suit :
- garderie : maintien du prix soit 2.15 €/garderie/enfant et 1.50 €/garderie/à partir du 2° enfant.
- cantine : prix repas enfant porté à 2.80 € et maintien du prix adulte soit 6.50 € à compter du 1er septembre 2022.

Le conseil entérine la possibilité de mettre en place le prélèvement automatique des factures à la rentrée et souhaite inciter les familles à avoir recours à ce type de paiement afin d'éviter les oublis, retards ou difficultés de règlement.

La commission RPI a émis le souhait qu'une étude soit menée auprès des parents concernant le maintien ou non de la garderie aux Cars face aux dépenses engendrées et le peu d'enfants utilisant ce service. Le conseil répond favorablement à cette demande.

Pour information, le spectacle de Noël se déroulera pour l'ensemble des enfants du RPI à la salle des fêtes de Flavignac pour l'année 2022, afin d'éviter un coût important de transport pour la commune de Flavignac au regard du nombre d'enfants important à déplacer. Le principe d'alterner entre les communes est conservé.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION

TAUFFLARD TEAM et ACCA : le conseil donne son accord pour maintenir la subvention accordée au précédent conseil sous condition de recevoir la demande écrite (ACCA).

AFSEP : le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

5/ LOCATION LOGEMENTS ANCIENNE POSTE

Le conseil donne son accord pour la signature d'une convention avec la Direction Départementale du Travail pour permettre aux logements d'être éligibles à l'APL. Cette convention fixe le loyer de départ selon des règles particulières. Ainsi, les loyers sont arrêtés à :
- logement Rez-De-Chaussée d'une superficie de 31 m2 : 174.78 €
- logement Etage d'une superficie de 82 m2 : 460.49 €,

avec une révision annuelle au 1er janvier. Cette convention sera enregistrée au service de la publicité foncière pour un coût de 15 €. Les logements pourront être loués à compter du 1er juillet du fait des démarches administratives.

Un garage est également à louer indépendamment pour un montant de 50€ mensuels, montant acté par le conseil.

6/ PUBLICITE DES ACTES

Une ordonnance et un décret du 7 Octobre 2021 ont réformé les règles de publicité des actes pris par les collectivités en privilégiant la dématérialisation. Les communes de – 3500 habitants peuvent déroger moyennant une décision prise avant le 1er juillet afin de choisir le mode de publicité (affichage, support

papier ou électronique). Pour assurer une continuité dans les modalités de publicité et faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le Conseil se prononce favorablement pour le maintien de l'affichage des délibérations et compte-rendu du conseil municipal.
Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération.
A compter du 1er juillet, ce n'est plus le compte rendu qui devra être affiché et publié mais la liste des délibérations examinées par le Conseil.

7/ CONVENTION MARCHE DE PRODUCTEUR AVEC L'OFFICE DE TOURISME
Le conseil autorise la signature de la convention qui définit les modalités financières, soit 83.28 € pour la Commune pour un marché prévu le 10 Août prochain. L'organisation est effectuée par l'ACCA, Les Cars Accueil et les Taufflards.

8/ QUESTIONS DIVERSES
Le conseil donne son accord :
-pour la perception par la commune de la redevance d'occupation du domaine public GRDF : cf courrier du 5 Mai, montant 2022 annoncé 337 €
-pour la signature pour la location d'un TPE : contrat à venir 27.90 € HT/mois, ainsi que la création d'un compte de régie pour l'utilisation de ce TPE pour la régie piscine.
-pour acter les tarifs proposés pour le remplacement du matériel de la salle des fêtes + un tarif horaire pour le ménage si défaut, soit 30€ de l'heure.
-pour établir une convention avec la SAUR pour la maintenance de la piscine (ancien prestataire n'a plus d'existence juridique).
- la signature d'une convention avec le PNR « marque valeurs » concernant l'hébergement touristique.

Mathieu Carlini interpelle Monsieur le Maire quant au partenariat envisagé avec l'association Mistigri pour lutter contre la pullulation des chats dans divers lieux de la commune (chats non stérilisés par les propriétaires et se reproduisant de façon importante). Des courriers seront adressés aux propriétaires afin qu'ils prennent leurs dispositions pour la stérilisation de leurs animaux. Une campagne de capture pourra être réalisée par la suite si les stérilisations ne sont pas effectuées par les propriétaires.